Image not found or type unknown

déclaration sinistre assurance habitation

Par **Juliana311**, le **17/06/2019** à **13:12**

bonjour,
Il y a 9 mois mon ex est rentré par infraction chez moi en cassant la porte vitrée. Je l ´ai amené faire des soins à l ´hopital. Rentré à la maison, il a commencé à se montrer violent envers moi, à force d ´appeler de l ´aide les voisins ont appelés la gendarmerie. Qui ont pris cela pour une dispute conjugale. Il s ´est engagé de me rembourser ce qu ´il a cassé ...
Aujourd ´hui Je viens de faire un P.V à la gendarmerie, puisqu ´il ne m ´a toujours rien payé.
Mon souci c ´est que je n ´avais rien déclaré à mon assurance. Qu ´en pensez vous ? Dois je le déclarer quand même ou ne rien dire ?
Merci d ´avance
Cordialement

Par **chaber**, le **19/06/2019** à **15:20**

bonjour

Quelle est la nature des dommages?

Par **Juliana311**, le **20/06/2019** à **16:47**

Bonjour
Les dommages sont le double vitrage cassé et le cadre de la porte qui a légèrement bougé.
Merci

Bonne journée

Par **chaber**, le **21/06/2019** à **08:20**

bonjour

normalement vous deviez déclarer le sinistre dans les 5 jours. Néanmoins la Cour de Cassation a confirmé que l'assureur devait recevoir la déclaration tardive sauf si elle lui a causé un préjudice.

Vu la description des dommages l'assureur ne pourrait intervenir que pour le double vitrage, si garantie bris glaces est prévue dans le contrat, franchie éventuelle déduite

Vous devriez vous rapprocher de votre protection juridique, relire votre contrat, pour la faire intervenir éventuellement

Par **Juliana311**, le **21/06/2019** à **12:26**

Bonjour,

Merci pour votre réponse
Bien cordialement
Juliana

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés